



Procès-verbal du Conseil d'Administration

11 décembre 2021 à Roanne

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, BRECHET Sophie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean-Pierre, DOURY Frédéric, EYMARD Christian, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, LEVARLET Christian, MESONNIER Gilles, MOREAU Florian, RIPERT Alain, ROUX Nathalie, SINGLA Patrick, STOFFER Françoise

Absents : MOREL Carine, REY Amandine

Invités : CHASSON Isabelle, DAIN Ludovic, GEOFFRAY Bruno, HERBOUX-DUBOIS Clément, PIOS Isabelle, REAULT Jérémy, LARUE Benoit, LARMANDE Fanny, ROBERT Franck, SOUPIROT Philippe, THIEBAULT Boris

Excusés : BOUSSUGE Martine, BARATA Paula, COLOMBANI Frédéric, DAUMUR-JULIEN Stéphanie, DIGER Marine, GALLET Bernard, JACQUET Pascal, LANDY Pascal, LEFOULON Geneviève, PEAN Patrick, PERRIN Patrice, RONDEAU Solène, SCHUTTERS Thierry, UROZ Frédéric

Invités Excusés : ABES Farida, ARDAIN Sophie, BOSCAGLI Delphine, BOUSSUGE Pierre-Yves, BUY Liam, CADEI Franck, FAYOLLAT David, IDOPHIN Rachel, JOLI Guillaume, MULLER Franck, MALFONDET Gilles, MORENO Jean Luc, ROCHE Chantal, SOBIERAJ Daniel

Invités absents : THEATE Gérald

Le quorum est atteint : 17 personnes sur 30 personnes du Conseil d'Administration, sont présentes.

Préambule

La réunion est ouverte à 9h45 sous la présidence d'Alain Ripert.

Alain Ripert remercie toutes les personnes qui se sont rendues disponibles ce jour afin de se retrouver pour un moment convivial après les travaux du CA.

Certaines personnes pour des raisons de contexte sanitaire ou de conditions météorologiques n'ont pu se rendre disponibles au dernier moment.

La parole est donnée à Eric Courtois, puis au président du club de Roanne, qui a permis la mise en place de ce CA décentralisé.

Le président du club de Roanne retrace les origines du club, qui à ce jour compte 22 équipes, une école d'arbitrage ; un grand travail associatif a pu être mis place avec l'aide de Robert Vanel.

Le PV du CA du 4 septembre 2021 est soumis à validation et validé à l'unanimité.

La COC et les perspectives

Alain Ripert met en avant l'adaptation qu'a pu trouver la commission pour faire suite aux différentes demandes, contraintes.

A noter, Florian Moreau intègre la commission nationale des compétitions.

Florian Moreau présente la situation de la commission sportive à une date où nous sommes presque en fin de première période de compétition.

Lors du CA du 4 septembre, il a été demandé de reporter les engagements d'une semaine. L'impact a été très faible : peu de clubs ont utilisé cette possibilité.

La commission avait prévu dans la construction des championnats, la possibilité d'avoir des engagements tardifs : possibilité qui a été peu utilisée avec le report d'engagements d'une semaine.

Des demandes de report ont été faites sur la 1^{ère} journée pour des raisons de disponibilité de salle.

Des poules ont été fortement diminuées suite à des désengagements, sans qu'il y ait possibilité de rééquilibrer le nombre d'équipes par poule.

A l'interphase, 34 équipes se rajoutent pour un retrait de 9 équipes pour diverses raisons.

La majorité des reports a été liée à des changements d'heures, avec parfois plusieurs allers-retours : les clubs n'échangeant pas au préalable.

260 dérogations ont été mises en place.

Le détail est exposé par catégorie et synthétisé en annexe 1.

A ce jour, nous n'avons aucune information concernant ce que nous devons appliquer en club.

CMCD

Nous ne disposons pas d'informations concernant la refonte de la CMCD nationale, mais ce point a été abordé lors du dernier Bureau Directeur de la ligue.

Les solutions sont les suivantes :

- application de la dernière circulaire CMCD votée en ligue
- modification des obligations afin de les alléger mais cela nécessiterait un vote exceptionnel par les clubs
- abandon de la CMCD pour la saison 2021-2022 au niveau territorial et ce de manière exceptionnelle à la vue de la situation sanitaire depuis 2 ans.

La commission territoriale va aussi reprendre ses travaux concernant la refonte de la CMCD avec des indicateurs de valorisation, mais aussi de pénalisation.

Il est mis en avant que le manque de suivi des JAJ et la gestion de la sortie des écoles d'arbitrage mettent en difficulté ce secteur.

Le Bureau Directeur s'est positionné sur l'abandon de la CMCD pour la saison 2021-2022 et la décision est soumise au Conseil d'Administration.

Le CA vote à l'unanimité la suspension de la CMCD pour cette saison.

Alain Ripert précise que la situation sanitaire a mis en avant le manque de motivation des personnes qui arbitrent et nous permet de mettre en évidence que ce pilier ne peut pas être piloté uniquement par des obligations : un équilibre obligations / valorisations est nécessaire.

Philippe Soupirot précise au niveau de l'ITFE, que les formations TP4 et TP5 semblent mieux correspondre aux besoins « performer une équipe », mais à ce jour, nous n'avons pas encore assez de recul sur d'autres pôles : responsabilité de salle, équipes de jeunes... Le système modulaire a davantage de mal à se caler sur ces points. Il est aussi dommage qu'au niveau fédéral, des obligations de banc aient été mises en place sans lien avec la CMCD. De même, avec des projections différentes sur les futures CMCD nationales et territoriales, les clubs auront sans doute du mal à avoir des repères lorsqu'ils jouent à différents niveaux.

Il est important qu'une nouvelle version de la CMCD soit présentée au prochain CA.

Alain Ripert rappelle qu'il faudrait conserver les seuils minimums pour les clubs, proposer des formations en lien avec leurs besoins afin que chacun puisse se mettre en ordre de marche au regard de cette future CMCD.

Autres points

Nous avons à ce jour un peu moins de 36 000 licenciés, soit -8.75 % par rapport à 2019.

Comment retrouver des licenciés ? Certainement en offrant des offres différentes des compétitions ; la réflexion doit être engagée.

Contrat Territorial Individualisé

La dernière version, qui a peu évolué, a été transmise. Nous devons tous travailler afin d'apporter des projets permettant d'atteindre les indicateurs fédéraux.

A ce jour, aucun projet n'a été décliné par écrit. Concernant l'axe territorial, seul le point digitalisation a été acté ainsi qu'un axe sur l'emploi. Nous allons devoir avancer sur les différents axes afin de construire ensemble le projet du territoire.

Performer organisationnellement

Philippe Soupirot présente cet axe (ITFE) : Voir Annexe 2 « Performer organisationnellement » qui présente 4 objectifs :

- Professionnaliser l'encadrement au sein des structures clubs
- Déployer et pérenniser le dispositif « apprentissage »
- Mutualiser l'emploi en favorisant la création de « groupements d'employeurs »
- Professionnaliser l'encadrement des ITFE

A ce jour, nous sommes sur les 2 premiers objectifs avec une volonté de mise en place d'actions de préapprentissage et, comment un club peut devenir employeur seul ou en regroupement. Certains clubs se sont lancés dans l'emploi mais sans que l'ITFE en ait connaissance. Il est important de connaître cette base ainsi que les missions affectées à ces salariés / apprentis, et ce pour quelle durée.

Autre point d'étude : l'intégration de FPC (Formation Professionnelle Continue) et comment mettre en place ces différents emplois en lien avec les comités.

Alain Ripert précise qu'il convient de mettre en lien avec le projet les besoins en ressources humaines et financières.

Le déploiement de l'emploi ressort comme une priorité en lien avec les comités, les mini-groupements d'employeurs... Ce projet doit être mis en place par l'ensemble des personnes et décliné au plus proche de chaque zone par les différents acteurs. Il est important que les comités se positionnent.

L'ensemble des personnes présentes se positionne sur un axe de mini-groupement d'employeurs.

Certains axes sont importants, notamment la partie formation des dirigeants en lien avec l'axe « performer socialement ».

Performer territorialement - Le beach

A ce jour, ce volet n'existe pas dans le contrat tel que décliné par la FFHB.

Ce point est présenté par Bruno Geoffray qui remercie les différentes personnes qui sont intervenues sur les actions de l'an dernier.

A partir des actions réalisées en 2021, B. Geoffray présente une déclinaison de l'évolution du projet et les points à mettre en place. Les différents éléments sont affichés dans l'Annexe 3.

Il convient de considérer le beach comme une pratique spécifique à part entière. A ce jour, les pratiquants sont ceux du hand à 7 : le but serait d'avoir de nouveaux pratiquants qui ne proviennent pas forcément du hand à 7.

Bruno Geoffray rappelle que le beach a été l'une des actions mises en place afin de relancer l'activité en période de COVID.

L'un des grands axes serait aussi la gestion des ressources humaines qui pourraient être sollicitées sur le territoire.

Suite à la présentation, la question est posée : comment positionner le beach ?

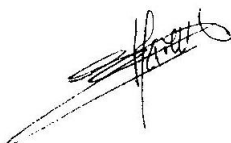
Les possibilités du positionnement dans le Contrat Territorial Individualisé pourraient être soit sur l'axe « performer socialement » soit sur celui de « performer territorialement ». Après débats, cette action est proposée sur l'axe « performer territorialement » et validée par l'ensemble des personnes présentes.

Performer socialement

Jérémy Réault présente l'état des travaux de cet axe : voir annexe 4. Le projet a peu évolué depuis la dernière réunion de travail.

Fin de la réunion à 13h00.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président



La COC et les perspectives

Alain Ripert met en avant l'adaptation qu'a pu trouver la commission pour faire suite aux différentes demandes, contraintes.

A noter, Florian Moreau intègre la commission nationale des compétitions.

Florian Moreau présente la situation de la commission sportive à une date où nous sommes presque en fin de première période de compétition.

Lors du CA du 4 septembre, il a été demandé de reporter les engagements d'une semaine. L'impact a été très faible : peu de clubs ont utilisé cette possibilité.

La commission avait prévu dans la construction des championnats, la possibilité d'avoir des engagements tardifs : possibilité qui a été peu utilisée avec le report d'engagements d'une semaine.

Des demandes de report ont été faites sur la 1^{ère} journée pour des raisons de disponibilité de salle.

Des poules ont été fortement diminuées suite à des désengagements, sans qu'il y ait possibilité de rééquilibrer le nombre d'équipes par poule.

A l'interphase, 34 équipes se rajoutent pour un retrait de 9 équipes pour diverses raisons.

La majorité des reports a été liée à des changements d'heures, avec parfois plusieurs allers-retours : les clubs n'échangeant pas au préalable.

260 dérogations ont été mises en place.

Le détail est exposé par catégorie et synthétisé en annexe 1.

A ce jour, nous n'avons aucune information concernant ce que nous devons appliquer en club.

CMCD

Nous ne disposons pas d'informations concernant la refonte de la CMCD nationale, mais ce point a été abordé lors du dernier Bureau Directeur de la ligue.

Les solutions sont les suivantes :

- application de la dernière circulaire CMCD votée en ligue
- modification des obligations afin de les alléger mais cela nécessiterait un vote exceptionnel par les clubs
- abandon de la CMCD pour la saison 2021-2022 au niveau territorial et ce de manière exceptionnelle à la vue de la situation sanitaire depuis 2 ans.

La commission territoriale va aussi reprendre ses travaux concernant la refonte de la CMCD avec des indicateurs de valorisation, mais aussi de pénalisation.

Il est mis en avant que le manque de suivi des JAJ et la gestion de la sortie des écoles d'arbitrage mettent en difficulté ce secteur.

Le Bureau Directeur s'est positionné sur l'abandon de la CMCD pour la saison 2021-2022 et la décision est soumise au Conseil d'Administration.

Le CA vote à l'unanimité la suspension de la CMCD pour cette saison.

Alain Ripert précise que la situation sanitaire a mis en avant le manque de motivation des personnes qui arbitrent et nous permet de mettre en évidence que ce pilier ne peut pas être piloté uniquement par des obligations : un équilibre obligations / valorisations est nécessaire.

Philippe Soupirot précise au niveau de l'ITFE, que les formations TP4 et TP5 semblent mieux correspondre aux besoins « performer une équipe », mais à ce jour, nous n'avons pas encore assez de recul sur d'autres pôles : responsabilité de salle, équipes de jeunes... Le système modulaire a davantage de mal à se caler sur ces points. Il est aussi dommage qu'au niveau fédéral, des obligations de banc aient été mises en place sans lien avec la CMCD. De même, avec des projections différentes sur les futures CMCD nationales et territoriales, les clubs auront sans doute du mal à avoir des repères lorsqu'ils jouent à différents niveaux.

Il est important qu'une nouvelle version de la CMCD soit présentée au prochain CA.

Alain Ripert rappelle qu'il faudrait conserver les seuils minimums pour les clubs, proposer des formations en lien avec leurs besoins afin que chacun puisse se mettre en ordre de marche au regard de cette future CMCD.

Autres points

Nous avons à ce jour un peu moins de 36 000 licenciés, soit -8.75 % par rapport à 2019.

Comment retrouver des licenciés ? Certainement en offrant des offres différentes des compétitions ; la réflexion doit être engagée.

Contrat Territorial Individualisé

La dernière version, qui a peu évolué, a été transmise. Nous devons tous travailler afin d'apporter des projets permettant d'atteindre les indicateurs fédéraux.

A ce jour, aucun projet n'a été décliné par écrit. Concernant l'axe territorial, seul le point digitalisation a été acté ainsi qu'un axe sur l'emploi. Nous allons devoir avancer sur les différents axes afin de construire ensemble le projet du territoire.

Performer organisationnellement

Philippe Soupirot présente cet axe (ITFE) : Voir Annexe 2 « Performer organisationnellement » qui présente 4 objectifs :

- Professionnaliser l'encadrement au sein des structures clubs
- Déployer et pérenniser le dispositif « apprentissage »
- Mutualiser l'emploi en favorisant la création de « groupements d'employeurs »
- Professionnaliser l'encadrement des ITFE

A ce jour, nous sommes sur les 2 premiers objectifs avec une volonté de mise en place d'actions de préapprentissage et, comment un club peut devenir employeur seul ou en regroupement. Certains clubs se sont lancés dans l'emploi mais sans que l'ITFE en ait connaissance. Il est important de connaître cette base ainsi que les missions affectées à ces salariés / apprentis, et ce pour quelle durée.

Autre point d'étude : l'intégration de FPC (Formation Professionnelle Continue) et comment mettre en place ces différents emplois en lien avec les comités.

Alain Ripert précise qu'il convient de mettre en lien avec le projet les besoins en ressources humaines et financières.

Le déploiement de l'emploi ressort comme une priorité en lien avec les comités, les mini-groupements d'employeurs... Ce projet doit être mis en place par l'ensemble des personnes et décliné au plus proche de chaque zone par les différents acteurs. Il est important que les comités se positionnent.

L'ensemble des personnes présentes se positionne sur un axe de mini-groupement d'employeurs.

Certains axes sont importants, notamment la partie formation des dirigeants en lien avec l'axe « performer socialement ».

Performer territorialement - Le beach

A ce jour, ce volet n'existe pas dans le contrat tel que décliné par la FFHB.

Ce point est présenté par Bruno Geoffray qui remercie les différentes personnes qui sont intervenues sur les actions de l'an dernier.

A partir des actions réalisées en 2021, B. Geoffray présente une déclinaison de l'évolution du projet et les points à mettre en place. Les différents éléments sont affichés dans l'Annexe 3.

Il convient de considérer le beach comme une pratique spécifique à part entière. A ce jour, les pratiquants sont ceux du hand à 7 : le but serait d'avoir de nouveaux pratiquants qui ne proviennent pas forcément du hand à 7.

Bruno Geoffray rappelle que le beach a été l'une des actions mises en place afin de relancer l'activité en période de COVID.

L'un des grands axes serait aussi la gestion des ressources humaines qui pourraient être sollicitées sur le territoire.

Suite à la présentation, la question est posée : comment positionner le beach ?


Les possibilités du positionnement dans le Contrat Territorial Individualisé pourraient être soit sur l'axe « performer socialement » soit sur celui de « performer territorialement ». Après débats, cette action est proposée sur l'axe « performer territorialement » et validée par l'ensemble des personnes présentes.

Performer socialement

Jérémy Réault présente l'état des travaux de cet axe : voir annexe 4. Le projet a peu évolué depuis la dernière réunion de travail.

Fin de la réunion à 13h00.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président





Point COC au 11 décembre 2021

- Engagements
 - Chronologie
 - Modifications
 - Bilan
- Compétitions
- Anomalies
- Dérogations



Modifications engagements

- Désengagements
 - Environ 150 équipes
 - 80 après la date d'engagement
- Ajouts d'équipes
 - Environ 50 après la limite
- Délai d'engagement = retard
 - 66 exempts non pourvus
 - 15% rencontres altérées en J1
 - Effectifs insuffisants
 - Gymnases non disponibles

Niveau	Excellence	Division	Débutant
Limite	15/07	10/10	10/10
D1F		+4 / -4	
D2M		+2 / -1	
-18F	+3 / -3	+2 / -6	
-15F	+2 / -4	+1 / -4	+3 / -3
-13F	-6	+6 / -6	-1
-18M	+3 / -3	+2 / -4	
-16	+1 / -3	+2 / -1	
-15M	+4 / -2	+5 / -5	-4
-13M	+3	+4 / -5	+1 / -8



Engagements

- Prévu 1300 (1400 en 2020) / Réalisé 1303 équipes
 - Moins d'adultes mais plus de jeunes que prévu
- 198 poules de formats divers et adaptés

Total	Excellence	Division
Adultes	165	248
Jeunes	297	593

Féminin	Excellence	Division
Adultes	68	90
Jeunes	118	211

- Évolution interphase
 - 8 Forfaits Généraux (jeunes)
 - 2 ajouts en +16
 - 34 ajouts / 9 arrêts = +25

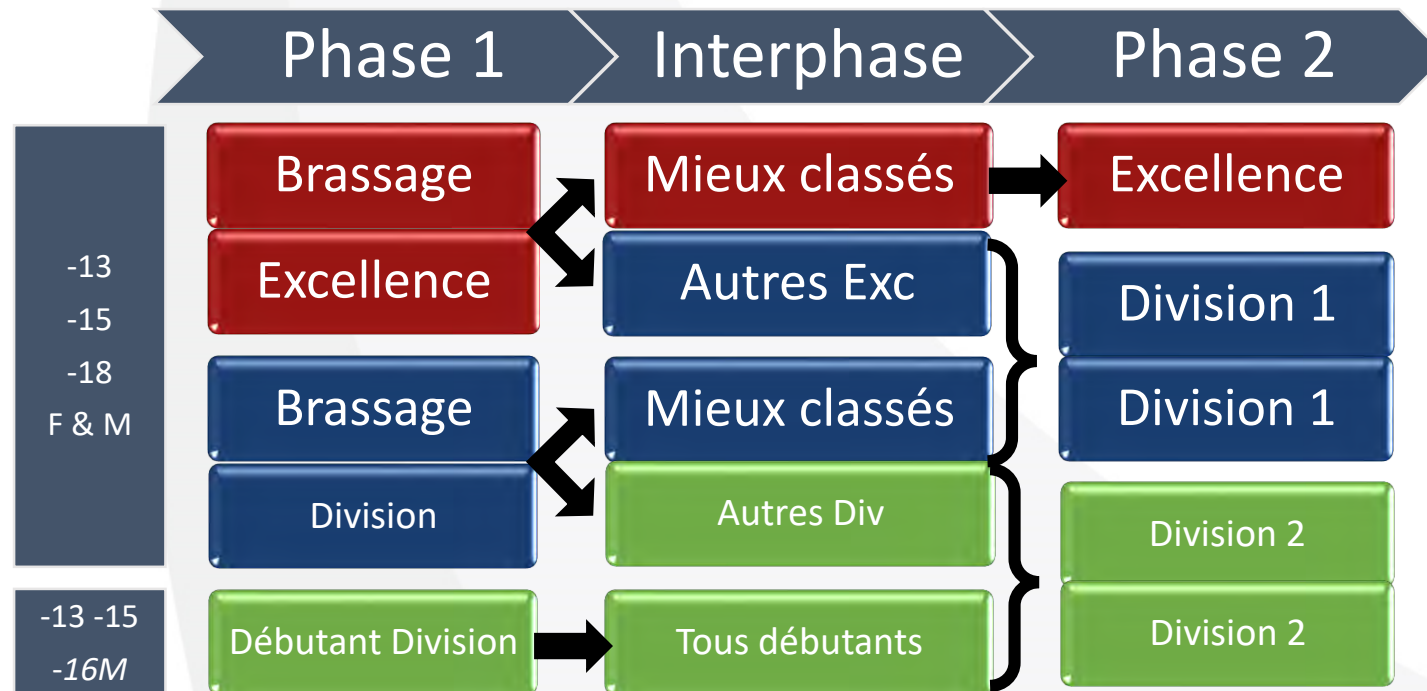
Niv	Fem	Masc
Date	10 déc	10 déc
-18	+1 / -2	+6 / -1
-15	+8 / -1	+7 / -2
-13	+6	+6 / -3

Masculin	Excellence	Division
Adultes	97	158
Jeunes	179	382

Compétitions Jeunes



Schéma



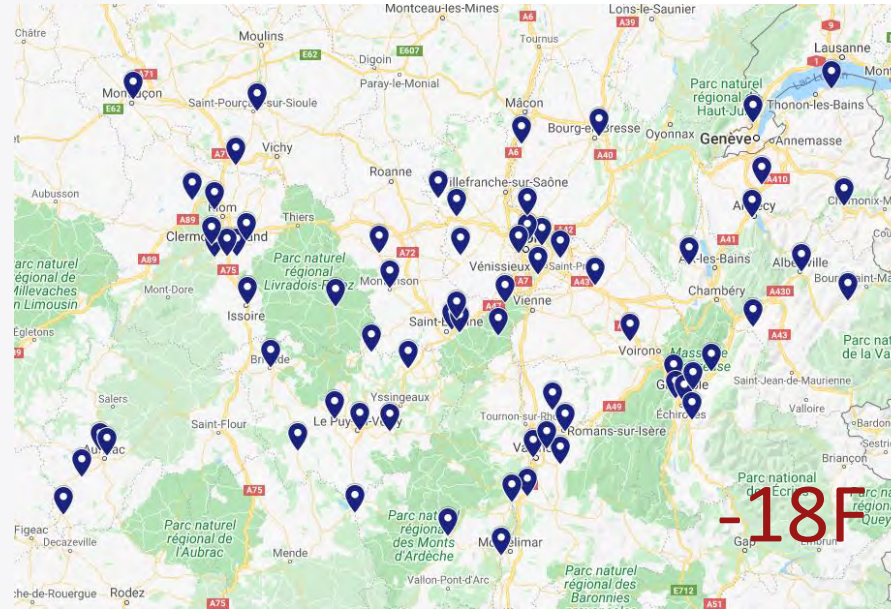


Phase 1 – Scores / Écarts

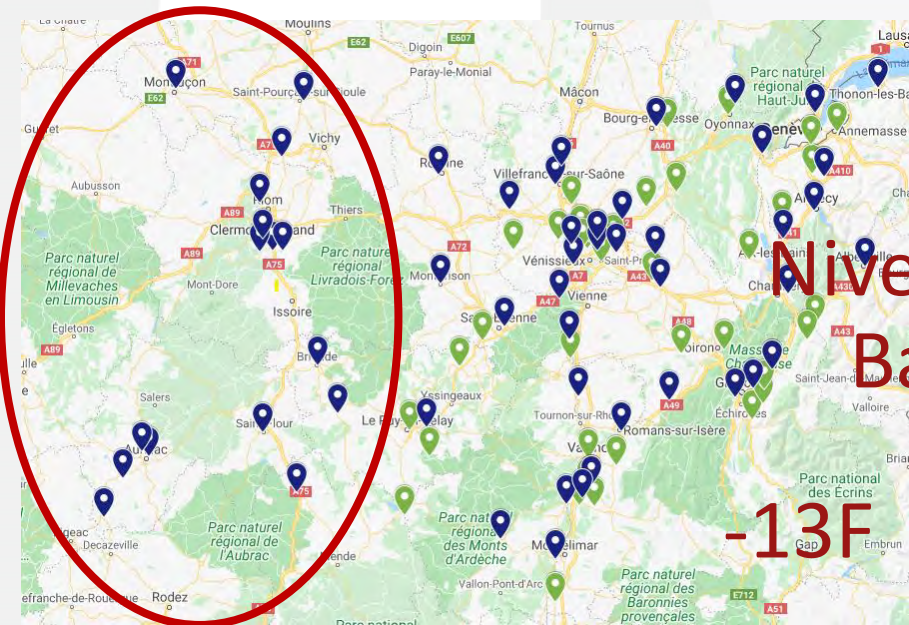
Cat	Sex	Niv	0	5	10	15	20	60	Criticité
M13	F	Deb	3%	37%	23%	27%	5%	5%	0%
		Div	3%	27%	22%	15%	13%	19%	44%
		Exc	4%	23%	19%	21%	18%	14%	0%
	M	Deb	8%	39%	31%	13%	7%	3%	0%
		Div	3%	25%	27%	18%	13%	14%	8%
		Exc	5%	31%	24%	21%	8%	10%	25%
M15	F	Deb	0%	35%	29%	12%	24%	0%	0%
		Div	1%	24%	20%	23%	10%	22%	111%
		Exc	2%	30%	23%	20%	11%	14%	25%
	M	Deb	3%	18%	33%	10%	15%	21%	36%
		Div	2%	30%	19%	19%	8%	20%	145%
		Exc	5%	28%	20%	20%	9%	18%	105%
M16	F	Exc	2%	27%	24%	18%	13%	16%	25%
M17	M	Exc	4%	55%	26%	12%	1%	1%	0%
M18	F	Div	6%	25%	20%	18%	17%	14%	0%
		Exc	2%	33%	25%	17%	12%	11%	0%
	M	Div	5%	36%	25%	16%	9%	9%	6%
		Exc	2%	35%	26%	18%	13%	6%	0%
Sen	F	N3	4%	41%	27%	16%	7%	4%	0%
		PN	3%	40%	31%	15%	6%	6%	0%
		D1	6%	34%	24%	18%	10%	8%	0%
	M	Hon	6%	30%	26%	22%	8%	8%	0%
		Exc	8%	43%	24%	15%	6%	4%	0%
		PN	9%	41%	28%	15%	6%	1%	0%
		D1	6%	48%	25%	12%	6%	2%	0%
		D2	5%	41%	23%	14%	10%	8%	0%
M16	M	Div	4%	12%	28%	20%	8%	28%	250%

- Écarts répartis globalement de manière homogène :
 - Quelques égalités
 - Plus l'écart augmente, moins il y a de rencontres concernées
- Exceptions notables
 - **-13F Div & -15F Div**
 - Trop peu d'inscrites en région ET qui pouvaient réduire les distances
 - Niveau débutantes MAIS dans des bassins où une poule était possible
 - **-13M Exc & -15F Exc**
 - Quelques équipes trop faibles
 - **-15M Deb : quelques confirmés (19 oct 19 / 10 oct 21)**
 - **-15M Div**
 - Niveau débutant MAIS dans des bassins où une poule était possible
 - Quelques équipes confirmées qui auraient pu s'inscrire en Exc.
 - Quelques réserves qui pourraient s'engager en Exc l'an prochain.
 - **-15M Exc**
 - Quelques équipes trop faibles
 - Une majorité d'équipes amenées à évoluer en **-15 Réserves** l'an prochain
 - **-16M : un seul niveau, ouvert à tous pour pratiquer.**

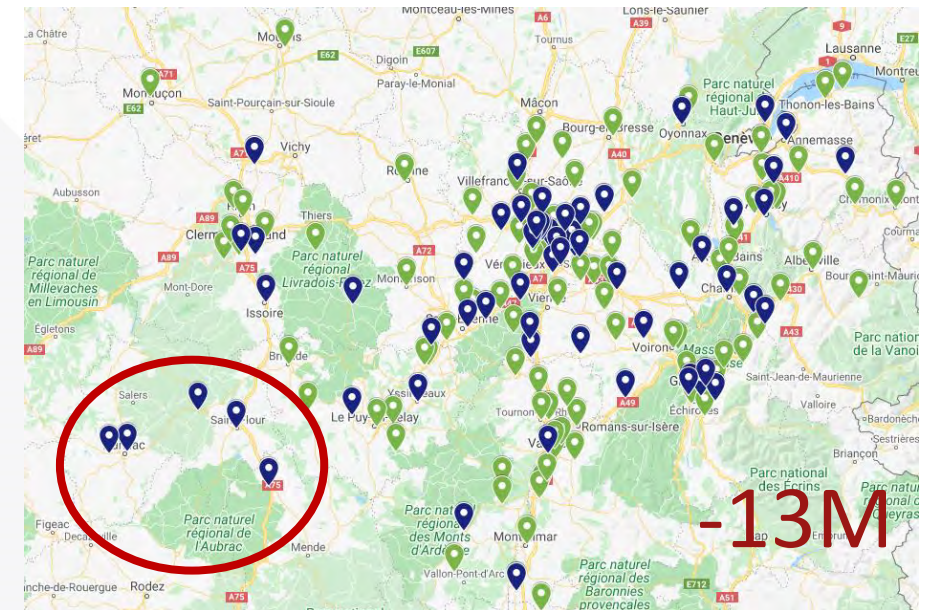
Répartition Div 1 / Div 2



Niveau
Unique



Niveaux de
Bassin



Anomalies

- 4400 rencontres
- 4400 anomalies sur FDME
- 1700 vérifications COC
- 750 dossiers
- 400 notifications
- 4400 rencontres
- 550 reports
- 300 inversions



Dérogations

- 260 Dérogations
 - 85 PPF autorisés / 13 Excellence
 - 150 dossiers COC
 - 15 demandes d'âge non concerné
 - 15 refus pour raisons collectives
 - 5 accords conditionnels en attente
 - 115 autorisations votées et saisies
 - *1 et 8 en -17CF / -18 AURA*
- Mixité en -13
 - 76 demandes de mixité traitées
 - 3 garçons autorisés par FDME maximum en -13F.
 - 3 clubs demandeurs en l'absence de situation de grand isolement

CTI AURA

Axe 3- PERFORMER ORGANISATIONNELLEMENT : Professionnaliser nos organisations par la formation, l'apprentissage, l'emploi, le numérique et la création d'équipements sportifs.

Il faut entendre « professionnalisation » non pas seulement par l'emploi et le salariat mais plus largement par le développement des compétences individuelles et collectives des individus au service de l'efficacité de l'organisation

Poursuivre une politique de Professionnalisation

Obj 1 : Professionnaliser l'encadrement au sein des structures clubs

Obj 2 : Déployer et pérenniser le dispositif « apprentissage »

Obj 3 : Mutualiser l'emploi en favorisant la création de « groupements d'employeurs »

Obj 4 : Professionnaliser l'encadrement des ITFE

Actions 1: 2021 2022

Mise en place d'une action de préapprentissage pour les publics en difficulté d'insertion sociale

Action 2 : 2022-2024

Mise en place d'un espace collaboratif avec les employeurs

Action 3: 2022-2024

Mise en place d'un suivi collaboratif des cohortes d'apprenant: plan de carrière – suivi - FPC

Dans une logique de mutualisation de l'emploi :

Action 1: 2021-2022

Suivi – études - Préconisation des expériences actuelles intra et extra AURA HB

Action 2: Mise en place d'un plan d'action pour des emplois dans les « petites structures »

Obj 6 : Renforcer les compétences des dirigeants

- Action 1: En collaboration mettre en place une politique d'accompagnement des dirigeants
 - Affichage de nos partenaires dans la formation des dirigeants
 - Un espace dédié sur les bonnes pratiques
 - Un plan annuel de webinaire et soirées informatives

Déployer le plan territorial de formation et de l'emploi pour hisser les compétences de tous les acteurs du handball

Obj 1 : Renforcer les compétences des salariés ligue et Comités

Obj 2 : Renforcer les compétences de l'encadrement technique

Obj 3: Renforcer les compétences de l'encadrement de l'arbitrage

Obj 4 : Renforcer les compétences des encadrants de la formation

Obj 5 : Féminiser l'encadrement des ITFE

Obj 6 : Renforcer les compétences des dirigeants

Digitaliser l'offre de produits et de services vers les clubs et les licenciés :

Obj 1 : Déployer les outils digitaux auprès des clubs

Obj 2 : Digitaliser les outils de gestion pédagogique et administratif de la formation (ITFE)

Obj 3 : Produire des contenus pédagogiques diffusables au plus grand nombre (webinaires, modules FOAD, tutoriels, etc..)

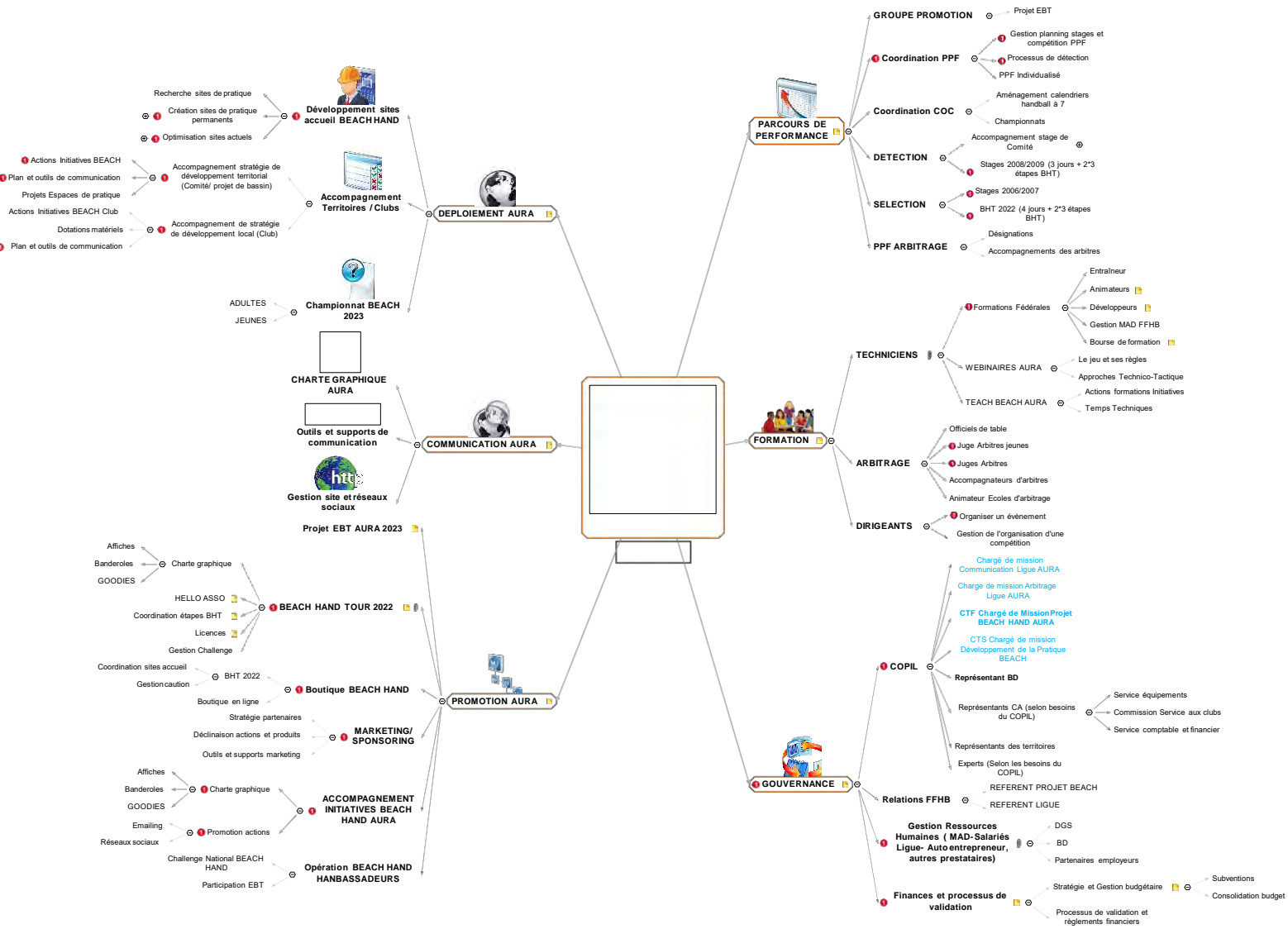
Créer des équipements sportifs pour le plus grand nombre proche ou installés en QPV cet objectif fera l'objet d'un financement supplémentaire au budget de la FFHB consacré au CTI

Obj 1 : Implanter des terrains de beach handball

Bilan Beach AURA 2021-2022



BILAN BEACH HAND AURA 2020-2021



1 Actions prioritaires

Contrat Territorial Individualisé

Axe Performance Sociale

ECHEANCIER DANS L'ECRITURE DU PROJET DE L'AXE

23 Octobre 21

1^{ère} réunion CTI en présentiel à Bron pour définir les grandes orientations stratégiques en fonction de la NO FFHB

20 Novembre 21

Ecriture et présentation d'un 1^{er} jet du projet de l'axe

Début Janvier 22

ETR Axe Performance sociale pour travailler et proposer un projet aux élus Ligue et Comités

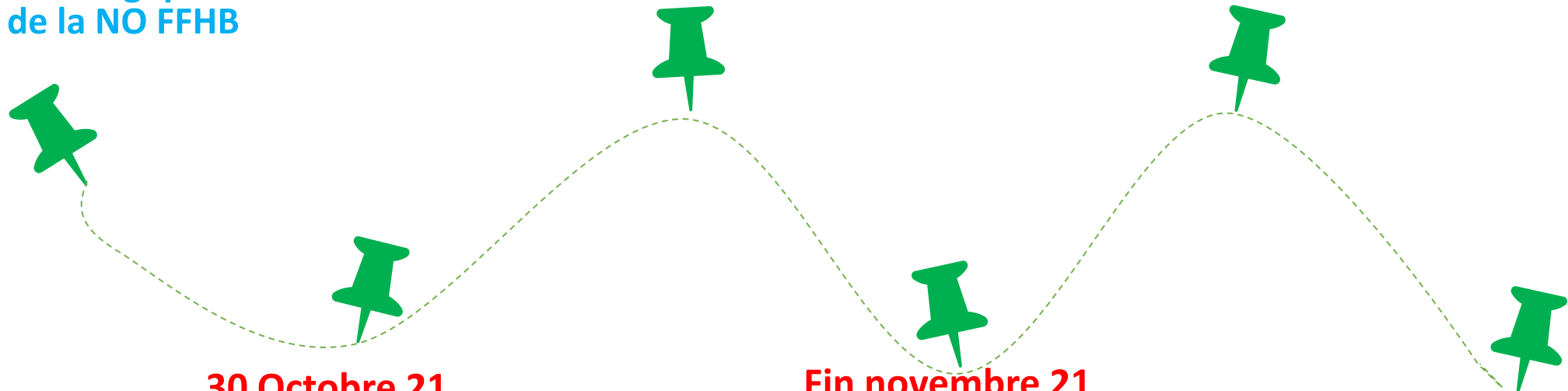
30 Octobre 21

Réunion en visio avec les présidents de comité pour définir les axes prioritaires

Fin novembre 21

Partage du projet par mail aux comités pour modification, rajout en fonction des projets départementaux

Fin Janvier 22
Ecriture finale du projet territorial



LES 6 OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Obj 1 : Elargir les compétences des dirigeants et encourager l'engagement associatif
- Obj 2 : Lutter contre toutes formes de déviances et de violences dans le handball
- Obj 3 : Encourager l'accès à une pratique sportive inclusive en phase avec les attentes de notre société dans tous les territoires
- Obj 4 : Aider les clubs à devenir une cellule de progrès social au sein de leur environnement
- Obj 5 : Favoriser l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle des jeunes
- Obj 6 : Renforcer la place du handball au sein de l'école et assurer la continuité éducative entre le milieu scolaire et le club

Obj 1 : Elargir les compétences des dirigeants et encourager l'engagement associatif

- *Faire monter en compétence les dirigeants actuels* : Mettre en place des formations sur des thématiques et problématiques actuelles : mobilisation des bénévoles/trouver des ressources financières...
- *Favoriser l'engagement des jeunes* : Créer des conseils des jeunes / Former des dirigeantes féminines (développement des compétences individuelles)
- *Accompagner les clubs dans leur structuration et l'élaboration de leur projet associatif* : former des salariés clubs et Comités, bénévoles dans les domaines de la vie associative (projet associatif, RH, partenariats, nouvelles pratiques...) / mettre en place une cellule d'accompagnement aux clubs employeurs ou futur employeur

Obj 2 : Lutter contre toutes formes de déviances et de violences dans le handball

- *Posséder des données pour analyser et comprendre les phénomènes de violence et de déviances sur le territoire* : Développement d'un observatoire de lutte contre toutes les incivilités dans le HB territorial
- *Favoriser la sensibilisation auprès des publics adultes*: Mise en place de réunions d'information/sensibilisation dans chaque CD / Mise en place de temps de sensibilisation dans les rubans pédagogiques de formation Titre IV – Titre V
- *Favoriser la sensibilisation auprès des publics jeunes* : Mise en place de temps de sensibilisation dans les pôles et lors des stages vacances

Obj 3 : Encourager l'accès à une pratique sportive inclusive en phase avec les attentes de notre société dans tous les territoires

- *Développer et promouvoir des offres de pratiques adaptées : handfit, hand'ensemble, hand'fauteuil, babyhand* : Événementiels de promotion, accompagnement à la prise de matériel, temps d'informations (accès vers la formation) / Recensement des espaces publics extérieurs sur le territoire
- *Développer et promouvoir des offres de pratiques adaptées : hand à 4 et beach dans les quartiers, les zones rurales, les établissements scolaires* : Favoriser l'utilisation par les clubs des infrastructures existantes : city-stades, espaces de beach, plateaux multisports / Aider et accompagner les projets de création de surfaces extérieures
- *Développer des pratiques compétitives particulières : beach, hand à 4* : Mise en place du challenge Beach Handball Tour / Proposition de championnat hand à 4 pour les 12-16 ans ou mise en place de journées « Rencontres hand à 4 »

Obj 4 : Aider les clubs à devenir une cellule de progrès social au sein de leur environnement

- *Valoriser des projets clubs éco-responsables* : Challenge Jeunes Dirigeants / création d'un label club éco-responsable
- *Inciter les clubs à développer les projets à objet social* : renforcer le sujet sur les modules 3 et 4

Obj 5 : Favoriser l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle des jeunes

- *Accompagner les structures qui accueillent des volontaires en service civique*: Diversifier les profils et parcours de professionnalisation (trivalences technicien-développeur-administratif)
- *Accompagner les structures qui proposent des missions aux jeunes du SNU*
- *Mettre en place une veille sur la continuité entre SNU-Service civique-apprentissage-emploi*

Obj 6 : Renforcer la place du handball au sein de l'école et assurer la continuité éducative entre le milieu scolaire et le club

- *Favoriser les liens avec les écoles primaires* : Création d'un guide pour comprendre comment fonctionne l'école / Signer dans chaque département une convention entre le monde scolaire et le monde fédéral (EN-USEP-CD) / Favoriser les actions des clubs envers les écoles
- *Favoriser les liens avec les collèges et lycées* : Renforcer les collaborations existantes pour développer la formation des jeunes officiels
- *Favoriser les liens avec les universités* : Renforcer les collaborations existantes pour développer la formation des arbitres et des entraîneurs (STAPS) / Participer à la mise en place d'actions promotionnelles (Hand fluo)
- *Renforcer la place du handball dans le milieu scolaire* : Participer à la formation des enseignants pour développer les nouvelles pratiques (hand à 4 et beach)

Les axes prioritaires du territoire AURA

- **L'accompagnement des dirigeants (projet associatif)**
- **L'accompagnement à l'emploi (lien avec l'ITFE)**
- **Le lien avec le milieu scolaire**